

Le Groupe Agrica s'engage en faveur de l'emploi des personnes handicapées

Agrica vient de signer un accord avec les organisations syndicales pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le Groupe.

Cet accord prévoit notamment l'augmentation progressive du nombre de salariés handicapés, ainsi qu'un ensemble de mesures visant à organiser un accueil personnalisé, à mettre en place un environnement adapté et à s'assurer d'un déroulement de carrière identique à celui des autres salariés. Selon ses termes, seules les capacités et compétences professionnelles des futurs collaborateurs en situation de handicap sont prises en compte.

« *Parce qu'Agrica s'engage résolument dans une **démarche de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)**, nous avons souhaité nous doter de cet accord afin que le développement de notre groupe marque aussi le développement des hommes et des femmes qui le composent* » souligne Marcel Jamet, Directeur Général du Groupe Agrica.

L'accord s'étend sur la période 2007-2009 et peut se résumer en **5 points clés** :

- Le recrutement d'au moins 10 travailleurs handicapés sur la période de l'accord, avec une attention particulière portée à la qualité de l'intégration et à la pérennité des emplois (priorité donnée aux CDI),
- L'intégration et la facilitation de la vie professionnelle et personnelle des salariés en situation de handicap (accompagnement personnalisé, suivi de l'intégration, bilan d'aptitude...),
- La formation et le maintien dans l'emploi des collaborateurs handicapés (aménagement des postes de travail, plans individuels de formation...),
- La communication interne et externe pour faire connaître l'implication du groupe,
- Le développement de la collaboration avec les établissements du secteur adapté.

Pour mettre en application cet accord, **Agrica a créé la Mission Handicap**, une équipe chargée de la coordination du projet, afin de veiller à l'insertion et à l'intégration des travailleurs handicapés.

Rappelons qu'en France, **un quart des entreprises n'emploie pas de salariés handicapés**. De ce fait, leur taux de chômage est deux fois plus élevé que pour le reste de la population active : sur 1,3 million de travailleurs handicapés, 680 000 sont en emploi et 259 000 sont encore au chômage (Source : Agefiph). A noter qu'il existe encore peu d'accords d'entreprise en faveur de l'emploi de personnes handicapées.

A propos du Groupe AGRICA - <http://www.groupagric.com>

Neuvième groupe de retraite et de prévoyance, le Groupe AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés du monde agricole en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance et de santé. Avec plus de 830 000 retraités à ce jour et 1,43 million de cotisants dans plus de 156 000 entreprises, le Groupe AGRICA fait partie des groupes majeurs de la protection sociale.

Relations Presse H&B Communication

Émilie Gay - Claire Flin / Tél. 01 58 18 32 47 e.gay@hbcommunication.fr